

ENDUROQUAD

21-22 mai 2011

REGLEMENT PARTICULIER

1 – DÉFINITION

Le moto-club Quad Cross Passion Evasion et Thierry Chevrot Performance organisent les 21-22 mai 2011 une épreuve dénommée « Enduroquad » réservée aux quads et quadricycles suivant la formule 1 pilote/1 machine.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du règlement national de la FFM, aux clauses de l'endurance et de l'enduro tout terrain et du présent règlement particulier.

L'épreuve est déclarée en zone nationale.

Le circuit aura une longueur d'environ 2,5 kms et une largeur d'environ 6 mètres.

2 – LIEU

Cette épreuve a lieu à Soullignac (33) au Château Pargade.

3 – CONCURRENENTS

Chaque pilote devra être en possession de sa licence FFM et de son permis de conduire ou de son CASM délivré par sa ligue. Les licences à la journée sont autorisées et seront délivrées aux vérifications administratives (prévoir un certificat médical de moins d'1 an).

Les concurrents mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale.

4 – ENGAGEMENTS – NUMÉROS

Le droit d'engagement est fixé à 95 euros par pilote et 50 euros pour la catégorie jeunes. Le nombre de pilotes admis est de 60 par catégorie. Les engagements seront adressés par courrier uniquement à TCP – Les Granges – 46090 LABASTIDE MARNHAC, accompagnés du règlement à l'ordre de TCP.

Les engagements seront clos 10 jours avant la date de l'épreuve ou plus tôt dès que la limite des 60 pilotes sera atteinte pour une catégorie. Tout bulletin d'engagement non accompagné des droits d'inscription ne sera pas pris en compte.

Tout engagement le jour de la course sera majoré de 50 euros, soit 145 euros.

Les engagements sont fermes et définitifs, aucun remboursement ne sera effectué même pour des raisons de forces majeures.

Les numéros seront attribués par l'organisateur dans l'ordre d'arrivée des engagements.

5 – CATEGORIES – CLASSES DE MACHINES

C1 : jeunes de 9/15 ans

C2 : Quads et quadricycles à boîte à vitesse

C3 : Quads et quadricycles à variateur jusqu'à 550 cc

C4 : Quads et quadricycles à variateur + 550 cc

La catégorie C1 participera à 2 manches d'une durée de 15 mn chacune.

Les catégories C2, C3 et C4 participeront à 3 manches d'une durée de 30 mn chacune.

Les machines devront porter au moins deux plaques à numéros, une à l'avant et une à l'arrière. Les plaques et les numéros devront être de couleur :

C1 : plaque verte / numéros blancs

C2 : plaque jaune / numéros noirs

C3 : plaque blanche / numéros noirs

C4 : plaque blanche / numéros rouges

Le non respect des couleurs entrainera le refus du quad ou quadricycle au contrôle technique.

6 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives seront ouvertes le samedi 21 mai 2011, de 16 h à 19h, sur le lieu de la course. Lors des vérifications administratives, les concurrents devront présenter la licence, le permis de conduire ou le CASM, une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de moins d'un an pour les licences à la journée. Il sera remis à chaque pilote un transpondeur contre une caution de 200 euros. La caution sera restituée après la course, après que le pilote ait restitué le transpondeur.

Exceptionnellement, pour les pilotes qui n'auraient pas pu se présenter au contrôle administratif le samedi, le contrôle administratif aura lieu en même temps que leur contrôle technique, le dimanche matin.

Les vérifications techniques auront lieu le dimanche 22 mai 2011, 30' avant le départ de chaque catégorie.

Les machines devront être conformes au règlement de l'épreuve. Elles devront aussi être équipées des éléments de sécurité suivants : coupe-circuit au guidon relié au pilote, nerf-bars ou repose-pieds intégraux. Le bruit ne devra pas être supérieur à 94 db. Le châssis sera marqué et ne pourra être changé.

Les pilotes doivent être équipés d'une tenue de cross ou d'enduro, d'un casque d'un modèle agréé et d'une protection homologuée pectorale et dorsale.

Pendant l'épreuve, les quads pourront être examinés à n'importe quel moment pour contrôler le niveau sonore et s'assurer qu'aucune machine n'a été changée.

7 – HORAIRES

Samedi 21 mai 2011

16 h – 19 h : contrôles administratifs

Dimanche 22 mai 2011

7 h 30 – 8 h : contrôle technique catégorie C2

8 h – 8 h 30 : contrôle technique catégorie C3

8 h 30 – 9 h : contrôle technique catégorie C4

9 h – 9 h 30 : contrôle technique catégorie C1

8 h 15 – 9 h : essai + 1ère manche catégorie C2

9 h – 10 h 45 : essai + 1ère manche catégorie C3

10 h 45 – 11 h 30 : essai + 1ère manche catégorie C4

11 h 30 – 12 h : essai + 1ère manche catégorie C1

12 h 45 – 13 h 15 : 2ème manche catégorie C2

13 h 30 – 14 h : 2ème manche catégorie C3

14 h 15 – 14 h 45 : 2ème manche catégorie C4

15 h – 15 h 15 : 2ème manche catégorie C1

15 h 30 – 16 h : 3ème manche catégorie C2

16 h 15 – 16 h 45 : 3ème manche catégorie C3

17 h – 17 h 30 : 3ème manche catégorie C4

18 h : remise des prix

8 – DEPART

10 mn avant l'heure de départ, les véhicules seront placés en parc d'attente. Seul le pilote et son véhicule pourront pénétrer dans le parc d'attente.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros. En fonction de la ligne de départ, le départ pourra être de type Le Mans ou F1.

Les véhicules qui ne seraient pas en parc d'attente prendront le départ en dernier.

9 – ARRIVEE

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la machine classée 1ère, une fois le temps réglementaire écoulé.

10 – ASSISTANCE – REPARATIONS

Toute machine sera réparée dans le parc pilote pendant la manche. Sur le circuit, toute aide extérieure est interdite.

11 – SANCTIONS

Machine, casque ou équipement non conformes, bruit supérieur à la norme	départ refusé
Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance + 2db)	1 tour
Usage d'une machine non vérifiée au CT	disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
Vitesse excessive dans le parc pilote	2 tours
Rouler en sens inverse sur la piste	exclusion de la manche
Circuler sans casque	disqualification
Au départ non mise en place du coupe circuit	exclusion de la manche
Au départ machine non mise en route par le pilote	exclusion de la manche
Aide extérieure sur le bord de la piste	1 tour
Non respect de la piste par le pilote	exclusion de la manche
Non respect des officiels ou bénévoles par le pilote ou son assistance	disqualification

Toute autre infraction sera jugée par le Directeur de Course.

12 - CLASSEMENT

Pour chaque manche, le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1er	1	6ème	6	11 ème	11	16 ème	16
2ème	2	7ème	7	12 ème	12	17 ème	17
3ème	3	8ème	8	13 ème	13	18 ème	18
4ème	4	9ème	9	14 ème	14	19 ème	19
5ème	5	10 ème	10	15 ème	15	20 ème	20

Sera déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote qui aura marqué le moins de points sur les 3 manches. En cas d'ex-aequo, le classement de l'épreuve sera effectué en fonction du résultat de la dernière manche.

13 – RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe. L'organisateur se réserve le droit d'ajouter divers prix et coupes de son choix à attribuer aux pilotes.

14 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

15 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance propre à l'épreuve auprès d'AMV – 33700 MERIGNAC.

16 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au code sportif national de la FFM et au règlement particulier de l'épreuve et à en accepter toutes les clauses. Ils s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et le jury sportif.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements ne seraient pas remboursés.

17 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Chaque participant s'engage à respecter les règles environnementales mises en place par la FFM. L'utilisation du tapis environnemental est obligatoire. Les systèmes TEAR OFF sont interdits.

18 – OFFICIELS

Le Directeur de course, les commissaires techniques et sportifs seront choisis parmi les officiels de la Ligue d'Aquitaine et désignés par le Président de ladite Ligue.